

1 RESUME NON TECHNIQUE

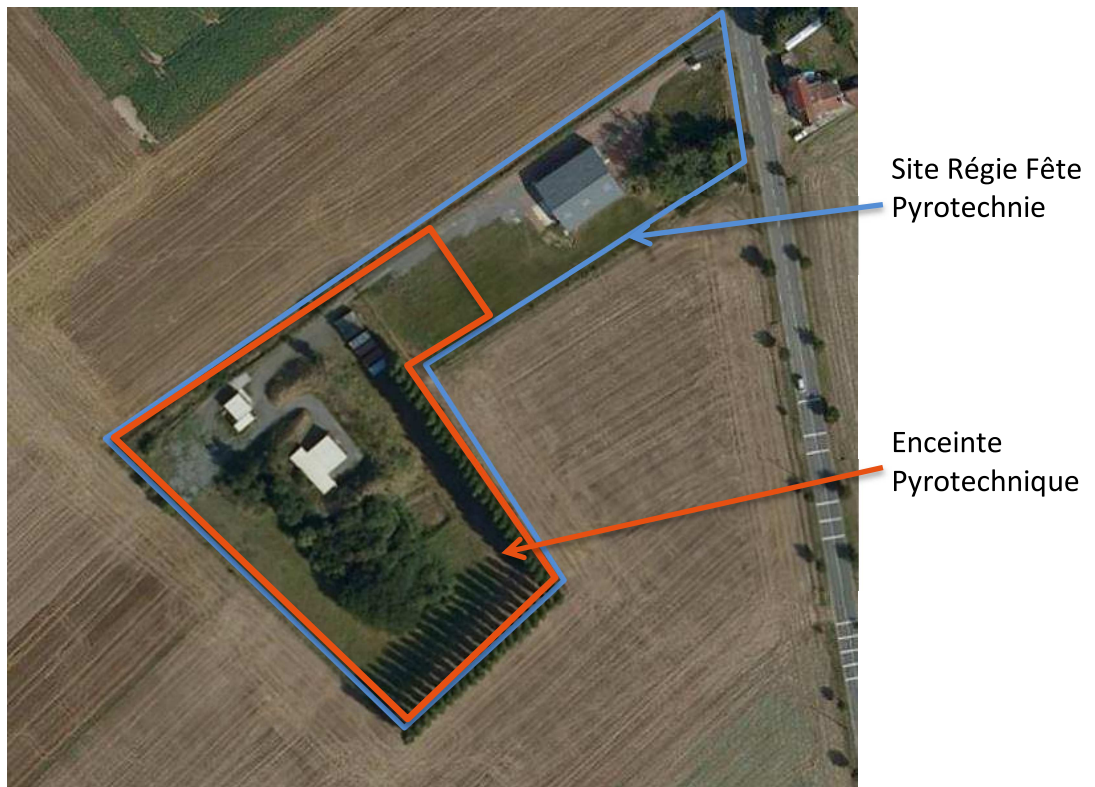
1.1 PRESENTATION DES ACTIVITES ET DU PROJET

Régie Fête Pyrotechnique exerce une activité de stockage transitoire de produits pyrotechniques.

La présente étude d'impact porte sur l'ensemble du site, implanté à Harnes (62), Chemin de Marquoy. Elle est réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter d'une augmentation de capacité de stockage du dépôt.

Le périmètre de l'étude porte sur l'ensemble du site (zone pyrotechnique et zone non pyrotechnique).

Figure 1 : Site Régie Fête Pyrotechnie



Régie Fête Pyrotechnie dispose d'ores et déjà d'un arrêté d'autorisation au titre du Code de la Défense¹ portant sur :

- l'entreposage de colis d'articles pyrotechniques en 4 cellules dont :
 - 1 cellule de 500 kg de matières active de classe 1.4G
 - 1 cellule de 500 kg de matières active de classe 1.3G
 - 1 cellule de 450 kg de matières active de classe 1. 3G
 - 1 cellule de 450 kg de matières active de classe 1. 3G
- un atelier de mise en liaison pyrotechnique pouvant contenir 30 kg de matière active.

Régie Fête Pyrotechnie dispose également un récépissé de déclaration au titre de la législation des ICPE² portant sur l'entreposage de colis d'articles pyrotechniques en 4 cellules uniquement.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 20 Avril 2007, ces deux groupes de compatibilité peuvent être stockés en commun.

Un dossier de demande d'autorisation d'augmentation du timbrage du site a été déposé en juin 2015 à la Préfecture. Ce dossier a fait l'objet de remarques de la DREAL en date du 23 septembre 2015. En particulier il apparaît logiquement nécessaire de disposer d'un quai de chargement/déchargement timbré à la quantité de matière présente dans le camion.

En raison de l'intégration des éléments suivants :

- pouvoir mieux répondre aux demandes de la DREAL,
- évolution du guide SFEPa concernant les Bonnes Pratiques en Pyrotechnie,

un nouveau projet complètement modifié, fait l'objet de la présente étude de dangers.

La mise en œuvre du projet pyrotechnique a voulu intégrer les règles suivantes :

- stockage pyrotechnique limité à des produits de catégories de danger spécifiée et sans risque de détonation ; risques thermiques uniquement (abandon du projet de stockage de produit de division de risque 1.1)
- stockage pyrotechnique limité à des quantités unitaires inférieures à 1500 kg de Matière Active pour respect de l'efficacité des écrans thermiques ou merlons,
- intégration d'une zone de déchargement/chargement timbrée à 3000 kg de Matière Active afin de pouvoir réceptionner dans l'enceinte pyrotechnique les camions de livraisons.

¹ Arrêté Préfectoral du 11 mars 1994 modifié par l'arrêté préfectoral de 28 novembre 2007

² Récépissé de déclaration du 25 juillet 2007

L'implantation proposée est donc la suivante :

- 1 zone de chargement déchargement timbrée à 1450 kg de matière active de division de risque 1.3b ou 1.4 (voir chapitre suivant) qui sera réalisée dans un premier temps,
- 1 zone de chargement déchargement timbrée à 3000 kg de matière active de division de risque 1.3b ou 1.4 (voir chapitre suivant) qui sera réalisée dans un second temps,
- 4 unités de stockage timbrées individuellement à 1450 kg de matière active de division de risque 1.3b ou 1.4,
- 3 unités de transit et de dégroupement timbrées individuellement à 1450 kg de matière active de division de risque 1.3b ou 1.4,
- une zone de montage timbrée à 40 kg de matière active assimilées à des produits de division de risque 1.1. de manière à être majorant

Le timbrage total du stockage du site est limité à 9 750 kg de matière active de division de risque 1.3b ou 1.4. La quantité présente sur site pouvant être vérifiée à n'importe quel moment sur la base du registre des entrées et des sorties.

Cela correspond à une quantité équivalente maximale de 3 250 kg de matière active (la quantité équivalente étant définie dans la rubrique 4220 de la nomenclature des ICPE).

Les produits pyrotechniques stockés sont classés en DR 1.3b. Ils ne présentent pas de risque d'explosion en masse et les effets principaux de leur décomposition sont des effets thermiques.

Les produits pyrotechniques présents dans l'atelier de montage sont classés en division de risque 1.1 en raison de leur déconditionnement momentané.

De manière générale ; les opérations réalisées sur le site sont :

- chargement / déchargement des colis
- stockage des colis
- mise en liaison pyrotechnique

Chacune de ces activités est réalisée dans un local ou une zone séparée des autres et dédiée.

Les produits sont stockés dans leur emballage de transport conforme à la réglementation relative au transport de matières dangereuses.

La manutention des palettes se fait à l'aide d'un chariot élévateur thermique.

Les produits non pyrotechniques sont stockés dans un autre local, hors zone pyrotechnique et abritant également les bureaux. Les produits stockés sont des combustibles solides qui sont essentiellement de la matière plastique, du carton et du bois. Ces produits ne présentent pas de danger pour l'environnement.

Aucun produit liquide n'est stocké sur le site. En effet, l'activité de Régie Fête Pyrotechnique ne nécessite pas l'utilisation de produits liquides.

Les eaux pluviales du site ne sont pas collectées à l'exception de celle des toitures qui font l'objet d'une infiltration conformément au plan d'urbanisme.

Les eaux usées sanitaires sont traitées par un dispositif d'assainissement autonome.

Deux bennes sont présentes pour permettre le stockage des déchets non dangereux d'emballage et de conditionnement.